

MAIRIE DE MOLOY
6, rue de la Commune
Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 1^{er} juin 2020 à 18h00

L'an deux mille vingt, le lundi premier juin,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaient présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Christiane **CISTEL**, Patrick **FUX**, Pascal **BERNIER**, Thierry **MONGET**, Gaëtan **MENSTER**, Régis **POINSOT**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Boris **LAMOTTE**.

La séance est ouverte à 18h00.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Adoption du Compte Administratif 2020

Une présentation détaillée de la comptabilité communale est présentée au Conseil Municipal afin que l'ensemble des nouveaux élus disposent d'une vue globale des finances communales.
Afin de procéder au vote du CA 2019, le Maire sort de la pièce et c'est le Premier Adjoint, M. Denis JUNG qui prend la parole.

Dépenses de Fonctionnement 2019 : 151 791.74 euros.
Recettes de Fonctionnement 2019 : 171 173.25 euros.

Dépenses d'Investissement 2019 : 183 803.74 euros (dont 116 766.64 euros de déficit reporté et 67 037.10 euros de dépenses réelles).
Recettes d'Investissement 2019 : 153 530.20 euros.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'adoption du compte administratif 2019 du budget communal.*

Adoption du Compte de Gestion 2019

Validation du compte de gestion tenu par le comptable public : il lui est donné quitus de sa gestion comptable.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2019 du budget communal.*

Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2019

Il s'agit d'affecter les résultats budgétaires 2019 sur l'exercice 2020.

Il ressort des résultats budgétaires de l'exercice 2019 un excédent de fonctionnement à la clôture de 35 391.82 euros et un excédent d'investissement à la clôture de 14 546.62 euros.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2019.

Détermination des taux d'imposition 2020

Les taux d'imposition demeurent identiques à l'année précédente. Ces taux se présentent comme suit :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020
Taxe d'Habitation	9,19 %	9,19 %
Taxe sur le Foncier bâti	4,00 %	4,00 %
Taxe sur le Foncier non bâti	12,34 %	12,34 %

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les taux d'impositions 2020.

Budget Primitif 2020

Après avoir étudié le détail des montants article par article, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 176 283.38 euros.
- Total des Recettes de Fonctionnement : 198 730.82 euros.

- Total des Dépenses d'Investissement : 99 187.00 euros.
- Total des Recettes d'Investissement : 99 187.00 euros.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

La dernière réforme en date des indemnités des élus locaux votée par le Parlement prévoit que l'indemnité maximale est désormais automatiquement versée au Maire, sauf si ce dernier refuse de percevoir la totalité de celle-ci (l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)).

Le Maire indique qu'il ne souhaite pas percevoir la totalité de son indemnité de fonction et qu'il souhaite la maintenir au niveau auquel elle était précédemment (soit 50% du montant auquel il peut normalement prétendre).

La même proposition de maintenir les indemnités à leur niveau précédent, sans augmentation, est faite pour les Adjointes.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la fixation des indemnités de fonction des élus selon les conditions précitées.

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Dans le but de faciliter la gestion quotidienne et administrative de la Mairie et conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délègue au Maire certaines compétences pour la durée du mandat municipal 2020-2026. La liste est dressée par l'article du même code (exemples : encaissement des dons, locations diverses, recours aux assurances, actions en justice, délivrance et reprise des concessions dans le cimetière, etc...). Le Maire souligne qu'il sera rendu compte au Conseil Municipal de l'utilisation de cette délégation dès que nécessaire.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la délégation permanente de certaines prérogatives au Maire.*

Election des délégués au SICECO

La Commune de Moloy dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SICECO. Florian PAQUET propose sa candidature pour le poste de titulaire et Denis JUNG pour le poste de suppléant.

*Le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** les délégués précités pour les représenter au SICECO.*

Election des délégués au SIVOS

La Commune de Moloy dispose de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au SIVOS. Christiane CISEL et Denis JUNG proposent leurs candidatures pour les postes de titulaires et Boris LAMOTTE et Pascal BERNIER pour les postes de suppléants.

*Le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** les délégués précités pour les représenter au SIVOS.*

Désignation du Correspondant Défense

Marina CHARALAMBIDIS détaille le rôle du Correspondant Défense au sein de la Commune. Le Maire propose que Marina CHARALAMBIDIS demeure Correspondant Défense de MOLOY.

*Le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Marina CHARALAMBIDIS pour occuper cette fonction.*

Organisation des commissions communales et des délégations aux élus

Le Maire propose que trois commissions soient mises en place :

- Commission travaux, Commission des bois, Commission des fêtes.

L'ensemble des conseillers municipaux seront convoqués lors de chaque commission.

La Commission des Fêtes pourra être amenée à évoluer car le Conseil Municipal souhaite qu'une association puisse se développer dans le village afin de proposer de nouvelles manifestations. Le Conseil Municipal se consacrera quant à lui à poursuivre les manifestations traditionnelles déjà en place dans le village.

Les personnes extérieures au Conseil Municipal qui étaient déjà engagées au sein de la Commission des Fêtes pour aider les élus pourront poursuivre leurs missions si elles le souhaitent.

Parallèlement, le Maire propose qu'un comité du fleurissement voie le jour dans le village : il s'agit de mettre en place une équipe d'habitants bénévoles afin de fleurir les rues, désherber les massifs, développer les jachères fleuries et les entretenir, arroser etc... Un appel aux volontaires sera lancé et ce comité sera coordonné par un élu municipal.

Enfin, chaque conseiller municipal se verra confier une ou plusieurs délégations et missions (exemples : gestion de la salle des fêtes, gestion des structures bâchées, affouages, décharge communale, cimetière etc...). La liste définitive sera finalisée lors de la prochaine réunion.

Questions diverses

1. Compte-tenu du contexte actuel incertain, les manifestations des 13-14 juillet n'auront pas lieu cette année, comme dans beaucoup de communes. En revanche, un apéritif villageois sera organisé en septembre, si les conditions sanitaires sont réunies.
2. Le Conseil Municipal acte le principe de mettre en place un branchement électrique permanent sur la Place du Monument, ce qui évitera de faire des demandes de branchement provisoire à chaque manifestation (le coût de chaque demande de branchement provisoire est de 200 à 300 euros et le coût d'un branchement définitif permanent est de 1300 euros). A noter qu'un marché hebdomadaire de producteurs va bientôt voir le jour sur la Place du Monument.
3. Des riverains ont demandé s'il était possible de mettre en place des bordures bateaux afin d'accéder plus facilement à leurs terrains Route d'Is-sur-Tille. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.
4. L'opération de rénovation des tuiles gelées sur la toiture de l'église aura lieu courant juin. 160m² de toiture seront repris avec une participation financière partielle de l'association Saint-Jean-Baptiste (voir le détail de l'opération et des conditions dans les comptes-rendus précédents).
5. Une demande sera adressée au CEA Valduc afin d'obtenir le financement de radars pédagogiques Route d'Is-sur-Tille.
6. Pascal BERNIER évoque la dangerosité de l'intersection entre la Rue des Boudrots et la Rue Saint-Antoine. Le Conseil Municipal est conscient du problème. Il s'agit d'une voie départementale. L'information pourra naturellement être remontée auprès des services départementaux.
7. Régis POINSOT évoque le projet de clôture de l'accès au terrain communal de la Combe à la Drille afin que des dépôts de piles de bois puissent avoir lieu pour les affouagistes. Cette opération pourra avoir lieu lors d'une prochaine journée bénévole de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,**

Florian PAQUET

